

Compte rendu de la réunion du samedi 20 Mai 2017 à Doullens

Présents : J. Estienne, M. Taillefer, J.M. Petit, P. Derouvroy, L. Payen, B. Cordier, J. Lebon, M. Malivoir, D. Dissais

Absents excusés : E. Depoilly, R. Despontin, E. Tellier, J.P. Dormeval, P. Boidin, Y. Dissais

M. le Président ouvre la séance à 14h15.

Ordre du jour :

- Point sur les effectifs ;
- Point comptable ;
- Décisions du versement des aides aux clubs ;
- Point sur les commissions ;
- Sollicitations du Codep et manifestations ;
- Questions diverses.

M. le Président remercie les membres du comité directeur et commissions de leur présence à cette réunion. Merci également à J.M. Petit de nous accueillir gracieusement dans les locaux de l'ancienne Sous-Préfecture. Nous avons souhaité associer les membres des commissions car ils oeuvrent pour le bon fonctionnement du Codep et développent le cyclotourisme départemental autant que les membres du comité. M. le Président est reconnaissant du travail accompli et du dévouement à la cause.

Il ne faut pas oublier les présidents de clubs qui oeuvrent également pour le rayonnement du cyclotourisme. A ce niveau, une meilleure concertation avec les structures serait nécessaire. Nous sommes disponibles et accessibles à tous. Alors pourquoi vivre en autarcie ? Phénomène de société ?

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour grossir les rangs du comité directeur et des commissions...

M. le Président revient sur le vote de l'AG de Colmar : Seuls 11/19 clubs ont voté représentant 31voix/53 possibles. Laisser les autres décider à notre place n'est pas une solution....

Clubs qui ne se sont pas exprimés : Abbeville, Otor, Gamaches, Méaulte, Liomer, Ham, Montdidier, Roisel, Bray/Somme.

Que dire du sondage transmis aux présidents de clubs en ouverture de saison : 7 clubs ne souhaitent pas accueillir de débutants !!!! (Quel est le but d'un club) ; 2 ont signé une convention pré-accueil ; à ce jour, 4 clubs se sont portés volontaires. Triste état des lieux !!!!

- Point sur les effectifs :

Rappel : fin 2016 : 497 licenciés. Nous étions 516 en 2015 (467 en 2012).

2017 n'a pas l'air d'être un bon cru !!! L'effectif au 15 mai 2017 s'élève à 454 licences soit un retard de 17 licences par rapport à 2016 à la même période. A notre dernière réunion, la différence était de 2 licences.

La différence provient uniquement des renouvellements : 424 ; 30 nouveaux licenciés comme l'an dernier à la même époque. Un constat : nous ne savons pas maintenir les adhérents. Nous ne sommes pas les seuls mais cela n'est pas rassurant. Il faut fédérer.

Si nous regardons les effectifs du Coreg au 1^{er} mai 2017 : nous ne sommes pas les plus mal lotis. Maigre consolation !!!

- Point comptable :

Subvention d'aide aux structures : pas de nouvelles pour le moment ;

Subvention CNDS : en attente également. Le service respecte les directives de la FFCT. Pas simple pour les clubs à mettre en place surtout qu'il faut donner de son temps et malheureusement, ce n'est pas le cas de beaucoup... l'intérêt, s'il y a, est avant tout individualiste.

Décisions sur le versement des aides aux clubs :

Rappel du barème établi : (féminines et – 18 ans)

- De 0 à 10 : 100 euros ;
- De 11 à 19 : 150 euros ;
- De 20 et au-delà : 200 euros

Pas de justificatif à fournir pour l'aide aux féminines et – 18ans

Pour ce début de saison, nous avons :

- Doullens : les jonquilles : 200 euros
- ASPTT : brevet du souvenir : 100 euros
- URP, le pied levé : 100 euros
- Péronne, brevet fédéral 100 km : 100 euros

- Ouverture de saison par « Chés avionneux » Méaulte : 150 euros ;
- Pour la Semaine « jeunes » : il sera attribué 50 euros/jeunes (5) et 90 euros par encadrant (3)

Point sur les commissions :

- Féminine et famille :

25 février : réunion (Coreg) à Cambrai ; M. Malivoir et Ch. Driencourt y ont assisté. Il a été décidé que les féminines se retrouveraient le temps d'un week-end tous les ans. Cette année : 1^{er} et 2 juillet à Péronne. Une conférence sur le thème de la santé est prévue (contact pris avec un médecin du CHU).

Le prochain rassemblement national sera à Lyon en 2020.

- Tourisme :

La commission riche de trois membres continue son bonhomme de chemin.

Appel aux clubs de vététistes sans résultat pour l'instant pour la mise en ligne de circuits. Nous voyons mal la mise en place de circuits sans leur volonté.

La véloroute Vallée de Somme est sur le point d'être mise en ligne sur «Vélo en France ». Elle diffère quelque peu des intentions du Conseil Départemental. Sur « vélo en France », elle sera praticable avec un vélo de route !

« Vivre en Somme » a l'intention de faire paraître un article sur la RP "Les chemins de la Grande Guerre dans la Somme".

Deux structures au carnet des bonnes adresses ce n'est pas suffisant. C'est l'affaire de tous !

Pour le projet du conseil départemental sur l'activité du tourisme, ce n'était pas pour nous budgétairement parlant. Le projet d'un séjour est toujours en cours pour la FFCT, le dossier est à fournir avant fin juin. Nous y travaillons !

Le département n'a pas été retenu pour être destination Vélo 2017, ce n'est pas une surprise pour la commission il y a encore du travail sur le département.

Nous travaillons sur le dossier "Territoire Vélo" du SMBS GLP (syndicat mixte de la baie de Somme – grand littoral picard). Là, nous fondons de grands espoirs !

J. Estienne a assisté à une formation le 26 avril en compagnie du représentant de la commission tourisme du CoReg afin de l'aider dans sa tâche comme référent labels.

Dans ce cadre, il faut prendre attache avec les CoDep et CoReg pour les collectivités, surtout pour cette année 2017, année charnière. Nous attendons une réunion commune avec les autres CoDep.

- Communication :

P. Derouvroy prend le relais de P. Boidin.

Pour le mois de mai, sur le site, il y a eu 400 visiteurs et 1500 pages consultées. Il souhaiterait, qu'après chaque manifestation, un petit compte rendu lui parvienne. Pourquoi ne pas établir une trame qui pourrait être transmise aux clubs ? La FFCT devrait fournir un canevas à tous pour harmoniser.

Pierre a assisté à une réunion du Coreg le 25 avril à Villeneuve d'Asq dont voici le compte rendu :

Le site internet du Coreg dont l'URL est www.ffct5962.com,

Question : à renommer afin de correspondre à notre nouvelle région.

Réponse : cela représente une charge de travail importante et de ce fait peut rester en l'état

Info sur Logo « Hauts de France » ce logo ne peut en aucun cas être modifié, inséré, transformé, il ne peut qu'être juxtaposé à nos logos.

Flash infos Coreg

Des infos pourraient être redirigées sur la page **Facebook** « [Cyclotourisme en Hauts-de-France](#)

Guide régional 2018 : (calendrier des manifestations). Le nombre de manifestations ayant augmenté dû à l'ajout de celles de l'ex Picardie, le choix du format devrait donc être supérieur à l'actuel (A6) ; il passerait en format A5. Une maquette sera faite et présentée pour consultation aux imprimeurs.

Pour des raisons d'espace, les commentaires, repas, tombolas etc... n'y figureraient pas mais pourraient être transmis par les Codep.

La date limite de saisie des manifestations publiées sur ce guide serait fin Octobre.

Participation à des salons régionaux ou autres événements.

Ce n'est pas prévu par le Coreg en 2017, mais les structures peuvent y participer, exemple réunion des associations en 2016 à Amiens par l'URP (Salon Agora)

Question écrite de Mr Goyheneche : Est-il prévu un stage sur la création d'un site Internet ?

Réponse : pas prévu par le Coreg à ce jour, des organismes type CDOS et autres peuvent réaliser ces stages.

- **Formation :**

Il y a eu un stage « initiateur » (2 personnes d'Englebelmer) et un stage « animateur » (2 personnes d'Englebelmer).

Frais de formation : auparavant : remboursés par la ligue (1/3), le Codep (1/3) et le tiers restant à la charge de l'intéressé. Dorénavant : Codep rembourse 1/3 ; le reste est payé par l'intéressé qui doit faire la démarche pour le remboursement.

Pour le stage PSC1 : frais payés à 50 % par le Codep à hauteur de 60 euros.

- **Jeunes :**

La semaine « Jeunes » aura lieu à Chatellerault du 8 au 16 juillet. 5 jeunes de l'école cyclo et 3 encadrants y participeront.

- **VTT :**

Il n'y a pas eu encore de réunion avec le Coreg. Partant pour établir des circuits pour « Vélo en France » ; circuits pas obligatoirement balisés (traces + description).

- **Sécurité :**

Depuis le début de l'année : 4 déclarations d'accidents.

Le bulletin « Infos sécurité » n'est plus diffusé. Normalement, il devrait l'être par le délégué sécurité.

Visiblement les clubs n'ont pas été intéressés par la campagne « Offrez du vélo à votre santé » Seulement 3 clubs sur 19 ont commandé des affiches. Dommage, c'est une communication gratuite.

- **Développement durable :**

Gobelets : réutilisables en plastique dur ou en carton recyclable. L'utilisation de gobelets en carton recyclable paraît la plus adaptée et plus facile à gérer. Commande faite par le Codep.

Le club d'Englebelmer VTT a fait l'acquisition de gobelets avec le logo du club.

Bombe biodégradable éphémère : la commande sera faite par le Codep (L. Payen doit donner la référence).

Covoiturage : L'enquête transmise à tous les clubs des Hauts de France par L. Payen n'a eu que très peu d'impact (40 réponses sur 236 clubs) !!!!

Sollicitations du CODEP et manifestations :

- Ouverture de saison par Chès Avionneux de Méaulte : une réussite par un temps à ne pas mettre un vélo dehors. De la route et du Vtt, une première qu'il faut renouveler. 11 clubs présents, des membres individuels, des cooptés ; une grande satisfaction.

- Fête du vélo le week-end des 3 et 4 juin, par les clubs FFCT, mais aussi par les collectivités, c'est ainsi que le CoDep a répondu favorablement à la sollicitation du Syndicat Mixte Baie de Somme. Regret du Codep que le club de Friville ne se soit pas porté volontaire pour l'organisation. Signalons que maintenant cette fête est prise en charge en totalité par la FFCT. Le comité de promotion du vélo n'existe plus. Voir pour une communication sur le département avec la presse.

- La Samarienne, le 02 juillet, manifestation du conseil départemental. En l'absence de J. Estienne, D. Dissais et J.M. Petit seront les interlocuteurs pour cette manifestation. Pour l'instant, il n'y a pas eu de réunion sauf une communication sur « Vivre en Somme ». La randonnée que nous proposons s'appuiera sur le circuit "Chès Intailles". Nous aurons un stand, comme l'an dernier, à Samara.

- La concentration départementale, le 25 juin, est organisée par le club VTT d'Englebelmer. Rendez-vous à la salle des fêtes et départ pour la randonnée (sur « les chemins de la grande guerre »). Le repas se déroulera à Auchonvillers (grand hangar réaménagé et petit musée) et visite du musée de Beaumont Hamel, l'après-midi et retour à Englebelmer.

Possibilité de plateau repas ou repas tiré du sac.

- Fête du nautisme et des sports de pleine nature les 10 et 11 juin au parc St Pierre à Amiens (CDOS):

Finalement, le Codep ne sera pas présent. Nous souhaitons participer à une fête des loisirs et sports de nature digne de ce nom et non pas pour mettre en valeur une pratique particulière.

Une suggestion : Pourquoi pas la fête du vélo, des loisirs et des sports de nature. C'est une manifestation nationale.

Actions menées et à mener par le Codep :

Point qui n'a pas été mis à l'ordre du jour mais important qui démontre la vitalité du CoDep.

09 février : Réunion E-Subvention au CDOS (CNDS uniquement par internet)

23 février : AG du CDOS – Election de TELLIER, Eric au sein du comité directeur.

28 février : Réunion CNDS des comités départementaux

09 mars : Dépôt dossier subvention CMNE.

10 mars : Inauguration Belvédère St Acheul Amiens (représentation par Danièle et Bernard)

11 mars : Réunion des CoDep à la FFCT (St Ouen-93)

18 mars : CoReg à Ailly le Haut Clocher – Pv transmis à tous les présidents de clubs et membres du CD.

24 mars : Réunion conciliation des usages au Conseil départemental panneautage prévu, les cyclistes mis en cause par les pêcheurs.

31 mars : Réunion annuelle des usagers du canal de la Somme (Présence de Bernard, accompagnement d'élus sur la Vélo Route Vallée de Somme. Intervention sur la délégation de l'État pour le tourisme à Vélo mis à mal par Somme Tourisme et Bonduelle.

13 avril : Réunion pour la fête du vélo par le Syndicat Mixte Baie de Somme à Abbeville. (Présence Bernard)

02 mai : Réunion fête du vélo SMBS GLP à Noyelles sur Mer (présence Bernard)

19 mai : Réunion à la maison de la baie de Somme pour la fête du vélo. La manifestation est complète, nous ne jouons pas dans la même cour mais c'est très positif que cette structure prenne attache avec la FFCT pour une organisation commune. Il n'en est pas ainsi pour d'autres départements!

Le 29 mai nous assisterons à l'AG de Somme Tourisme.

Pour la prochaine réunion, il faudra de nouveaux Statuts, un nouveau règlement intérieur et notre projet de développement. Nous avons celui de la FFCT, en attente de celui du CoReg, sauf erreur. Ils devront partir de 2018 à 2021 pour éviter le vide de l'année électorale.

Notre nouveau siège est officiel, nous serons hébergés par la MAAM (Maison des Associations d'Amiens Métropole). Un siège beaucoup plus renommé que Fouilloy, le domicile du président qui laissera sa place en 2020.

- **Questions diverses**

Une question d'un club, merci à lui, c'est bien de ne pas vivre en autarcie !

Elle porte sur le certificat médical : Il faut un certificat médical pour chaque adhérent de club, cette année avant le mois de juillet, pour ceux n'ayant pas fourni le leur lors du renouvellement de licence.

Sauf erreur, le règlement médical fédéral n'a pas encore été modifié.

Le 20 avril, un arrêté relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive. (Document joint).

Il faudra aussi attendre le nouveau contrat d'assurance pour voir si l'obligation de fournir un certificat médical est nécessaire pour obtenir la couverture maxi.

La vélo-école, très différente de l'école de cyclotourisme, est une structure, un service dont l'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'acquérir les bases nécessaires à des déplacements réguliers à vélo, en ville, à la campagne, pour tous les types de trajets (randonnées, aller chercher le pain, domicile-travail.....).

L'appellation utilisée est : "La mobilité à Vélo", et elle s'adresse donc à tout public, jeunes, adultes, seniors.

Il y en aurait 3 dans le département (Fouilloy, URP, Chaulnes). Se pose la question de savoir qui prend la responsabilité de ces vélos-écoles ; les textes précisent qu'il faut être initiateur mobilité vélo ou moniteur. Le fait d'intervenir dans les écoles lors d'activités péri-scolaires ne fait pas forcément du club une vélo-école. D'autre part, la FFCT ne prend pas en charge d'assurance relative à cette activité de vélo-école si ce n'est que dans la possibilité d'action de convention de pré-accueil ou de l'option A (3 sorties).

M. Taillefer reste à votre disposition sur vos interrogations de cette structure.

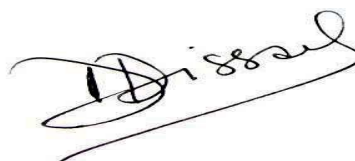
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Le président



J. Estienne

La secrétaire



D. Dissais